

Paris, le 26 mai 2017

Affaire suivie par :  
Colette LIWENGE  
Service des affaires médicales et  
sociales (SAMS)  
Affaires\_sociales@ac-paris.fr  
Tél : 01 44 62 41 91

Le Recteur de la région académique Île-de-  
France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les présidents et  
directeurs des établissements  
d'enseignement supérieur  
Monsieur le directeur du SIEC  
Mesdames et messieurs les chefs des  
établissements du second degré  
Mesdames et messieurs les directeurs des  
centres d'information et d'orientation  
Mesdames et messieurs les directeurs des  
écoles élémentaires et maternelles sous  
couvert de mesdames les inspectrices et  
messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés des circonscriptions  
Mesdames et messieurs les chefs de  
division et de service du rectorat

**RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS**

**CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS**  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE**  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

**17AN0101**

**Objet : Modification des critères d'attribution de la carte Cezam**

Pour permettre à un plus grand nombre d'agents de profiter des avantages qu'offre la carte Cezam, j'ai décidé d'élargir son attribution à tous agents en position d'activité dont **l'indice majoré est inférieur à 550**, rémunérés sur l'un des emplois prévus à l'un des chapitres du budget de l'état :

- ▶ Titulaires ou stagiaires travaillant à temps plein ou à temps partiel et apprentis
- ▶ Contractuels dont le contrat est égal ou supérieur à 10 mois

Les personnels retraités de l'Éducation nationale résidant à Paris peuvent également en bénéficier (demande à adresser à [affaires\\_sociales@ac-paris.fr](mailto:affaires_sociales@ac-paris.fr)).

Pour obtenir leur carte, les agents concernés s'adresseront directement aux services suivants :

- Les agents qui travaillent au **rectorat de Paris, site Sorbonne**, s'adresseront à **la division de l'intendance, bureau du courrier**, 48 rue St-jacques, 75005 Paris.
- Les agents exerçant leur fonction dans **un établissement d'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré** devront s'adresser à leur **circonscription d'inspection**.

Pour obtenir une carte Cezam, l'agent ou le représentant de l'établissement doit d'abord se présenter aux services précités muni de sa fiche de paie et, pour les contractuels, du contrat de travail en cours ou en cas de retrait groupé, avec l'ensemble de ces documents pour chacun des agents concernés.

Après récupération des cartes auprès du Service des affaires médicales et sociales (cf point 2), la DIL Sorbonne et les circonscriptions d'inspection les remettront ensuite à l'agent ou au représentant de l'établissement. Dans tous les cas, la remise se fera contre émargement. Aucun envoi par courrier ne sera possible.

- Les personnels travaillant **en E.P.L.E., dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, au SIEC, dans un C.I.O. ou au rectorat**, s'adresseront au **Service des affaires médicales et sociales (SAMS), rectorat de Paris, 12 boulevard d'Indochine, 75019 Paris** munis de leur fiche de paie et, pour les contractuels, du contrat de travail en cours ou en cas de retrait groupé, avec l'ensemble de ces documents pour chacun des agents concernés.

Remise des cartes uniquement les mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 9h30 à 12h30 **après avoir pris rendez-vous** auprès de :

Mme Colette LIWENGE  
2<sup>ème</sup> étage, bureau 2090  
Tél : 01 44 62 41 91  
Mél : [affaires\\_sociales@ac-paris.fr](mailto:affaires_sociales@ac-paris.fr)

**Pour la récupération des cartes, vous voudrez bien au préalable prendre transmettre à Mme LIWENGE ([affaires\\_sociales@ac-paris.fr](mailto:affaires_sociales@ac-paris.fr)) le bon de commande (annexe 1) comportant les noms et prénoms des agents demandeurs, leur grade, leur indice, ainsi que leur fiche de paie jointe scannée.**

Aucun envoi par courrier ne sera possible. Les cartes seront remises en mains propres.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur les possibilités qu'offre cette carte, je vous invite à consulter le site internet : [www.carte-cezam.fr](http://www.carte-cezam.fr).

Vous pouvez également diffuser auprès des personnels une affichette présentant les conditions d'obtention de la carte CEZAM et les nombreux avantages qu'elle présente (annexe 2).

Les établissements de l'enseignement supérieur passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) devront, s'ils le souhaitent, commander les cartes Cezam directement auprès de l'organisme : [direction.idf@cezam.fr](mailto:direction.idf@cezam.fr) ou 01 42 46 94 10.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités  
Et par délégation  
Le Secrétaire général de la Chancellerie

Signé  
Benoît FORET

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités  
Et par délégation  
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire

Signé  
Sandrine DEPOYANT-DUVAUT